

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2022

---

GARANTIR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ DANS L'ATTRIBUTION ET LE CHOIX DU NOM -  
(N° 4853)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
M. Vignal, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 6, substituer au mot :

« nécessaire »

le mot :

« requis ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il permet d'aligner la rédaction sur celle de l'article 60 du code civil.